

# MEDIATION & VIOLENCE DOMESTIQUE

par Hélène van den Steen<sup>1</sup>

*L'utilisation de la médiation est une pratique de plus en plus courante.*

*L'engorgement des tribunaux et ses limites posent le débat concernant l'intérêt ou non de référer en médiation tous les couples en situation de rupture... C'est une discussion d'autant plus importante lorsqu'il y a présence de violence conjugale.*

*Dans un premier temps je vous présente des notions inhérentes à la violence conjugale et au processus de médiation. Par la suite j'aborde les courants concernant l'utilisation de la médiation dans ces situations avant de conclure sur la question.*

\* \* \*

*La violence conjugale est définie par Fç. Alarie et L. Leboeuf (Québec) comme «toutes formes d'abus physiques, psychologiques ou sexuels de la part d'un homme envers sa conjointe, afin de contrôler son comportement par la peur. Ces abus sont renforcés par les traditions, les lois et les attitudes prévalant dans la société...».*

*Pour Y. Alain (Médiatrice au Québec) la violence est un exercice de contrôle. Elle est socialement construite et individuellement choisie. C'est un écart de pouvoir entre l'agresseur et l'agressé qui se manifeste par des gestes ou une omission de gestes. Le but est de faire faire à l'autre des choses contre son gré, de l'empêcher de réaliser son libre choix ou encore simplement de lui faire peur »*

*Ex : empêcher quelqu'un de se former, d'apprendre la langue du pays d'accueil.  
Refuser le minimum d'argent...*

## **Diverses études<sup>2</sup> mettent en évidence quelques caractéristiques des conjoints violents :**

- Bonne intégration des stéréotypes en fonctions des sexes
- Perception rigide du rôle de la femme et de l'homme
- Considère que la soumission de leur partenaire leur est due
- N'ont pas la volonté de négocier et d'en arriver à un compromis
- Dénient la violence dont ils font preuve
- Peuvent être d'habiles manipulateurs
- Ils présentent souvent 2 types de comportements (extérieur & au sein au foyer)
- Ils peuvent utiliser des agressions qui ne sont reconnues que par leur conjointe...

### **Comme l'exprime cette femme :**

*« Il n'avait qu'à me regarder et ça me rappelait les mauvais coups que j'avais eus. »*

---

<sup>1</sup> Hélène van den Steen

professeur – formations de médiateurs (Bruxelles, Dour, Seraing)

médiatrice - Maison de la Famille - 22 rue de Bosnie - 1060 Bruxelles - Tél. 32/2/539.34.43 Fax. 32/2/538.81.99

- Centre Européen de Médiation - 119 rue H. des Monnaies – 1060 Bruxelles

Tél. 32/2/537.34.15 – Fax. 32/2/610.98.68 - [mediation\\_europe@hotmail.com](mailto:mediation_europe@hotmail.com)

<sup>2</sup> Hart (1990), Yllo & Bograd (1988), Walker (1987), Davidson (1978)....

## **La séparation est un moment crucial !**

*Les femmes qui se séparent ont déjà vécu beaucoup d'agressions et plusieurs ruptures antérieures avant de se décider à quitter leur conjoint. La femme battue tente de diminuer le contrôle que son agresseur a sur elle.*

*Dans le contexte de la séparation...l'hébergement des enfants, les visites... peuvent devenir des enjeux importants, tout comme la médiation d'ailleurs si elle n'est pas adéquatement gérée. Le conjoint peut utiliser ces éléments pour maintenir son contrôle sur sa femme. La présence d'enfants augmente la vulnérabilité de celle-ci et l'emprise de son homme sur elle.*

*La séparation est donc un moment où les femmes ont le plus grand risque d'être agressées.... Contrairement à la croyance populaire,... «**la violence ne cesse pas du fait de la séparation** ». Souvent elle augmente. Le conjoint justifie ses agressions pour contraindre sa partenaire de revenir...*

## **Conséquences de la violence pour les femmes sont importantes.**

*Les conséquences de la violence sont importantes et il est nécessaire pour le professionnel d'en saisir la portée.*

- *Problèmes de santé, troubles psychosomatiques liés au vécu de la violence....*
- *Comportements liés aux sentiments de peur, de honte, de culpabilité....*
- *La femme violentée vit constamment dans la peur d'être poursuivie par son agresseur. Elle est en état d'alerte, sursaute au moindre bruit, manque de concentration....*
- *Elle a de la difficulté à prendre des décisions adéquates, elle manque de confiance en elle.*
- *Certaines femmes se font compréhensive pour leur agresseur, ex : lui être reconnaissante de ne pas l'avoir blessé davantage (syndrome de Stockholm).*
- *Elles sont physiquement et psychiquement isolées.*
- *Ont parfois des comportements d'autodestruction (suicide, drogue, alcool...)*
- *Elles deviennent des personnes dont l'environnement, la vie, les besoins... sont définis par un autre individu.*

*Un accompagnement psychosocial est d'une grande utilité. Ce soutien peut être envisagé en parallèle avec une médiation et une bonne connaissance de ses droits et devoirs.*

## **La médiation !**

*La médiation est un processus par lequel une personne multipartiale (le médiateur) aide les partenaires à résoudre leurs conflits. C'est un processus volontaire (demandé ou accepté). S'il y a eu violences familiales, le médiateur devra être attentif aux indicateurs qui s'expriment pendant le processus de médiation, ex : comportements, expressions voilées... insécurité...*

### **Certains critères existent pour entamer une médiation :**

- Croire qu'il est possible de trouver des solutions amiables et mutuellement acceptables
- Avoir le désir de rechercher de telles solutions
- Coopérer, respecter l'autre, écouter : valeurs à la base de la médiation
- Croire à l'impartialité et l'intégrité du médiateur ainsi qu'à la valeur de la médiation comme processus de résolution des conflits.

### **Trois courants de pensée**

*Il existe divers points de vue concernant l'usage de la médiation en matière de séparation/divorce dans les situations de violence conjugale.*

*La violence conjugale met en danger les femmes mais elle atteint aussi les enfants (risque d'abus, violence, homicides...enlèvements...)*

### **Mise en valeur de la perspective légale**

*Ce courant préconise l'utilisation d'une démarche légale qui, criminalisant les actes violents du conjoint, tente de protéger du moins en partie les femmes violentées. Elles trouvent incompatibles le processus de médiation et la réalité inhérente aux situations de violence conjugale (ex : déséquilibre de pouvoir dans la relation de couple, investissements inégaux, enjeux différents... )*

### **Médiateurs : à l'opposé du 1er courant**

*Ce courant remet en question le système légal (judiciaire et policier) et considère possible le processus de médiation.*

#### **Argumentation avancée :**

- Le système légal offre peu d'aide aux femmes violentées.
- Les parties sont considérées comme des adversaires. Le système judiciaire suscite souvent des rapports conflictuels et peut ainsi exacerber les tensions entre conjoints.
- Ce fonctionnement incite l'accusé à nier toute culpabilité, recommande l'utilisation d'avocats qui deviennent 'porte-parole' et qui décident du sort de chacune des parties.
- Le système légal met l'emphase sur l'accusé au détriment de la victime
- Le système judiciaire n'a pas toujours les moyens de faire respecter ses décisions (ex : non-présentation d'enfant...)

*La médiation est perçue comme une alternative intéressante pour réduire la violence suite à la séparation et pour arriver à une entente satisfaisante pour toutes les parties. Elle permet de redonner du pouvoir à la victime et réhabilite la place de chacun.*

*La médiation permet le développement de la communication entre partenaires, l'apprentissage de nouvelles habiletés sociales et l'établissement de frontières claires. Ces diverses acquisitions peuvent mettre fin à la violence et permettre aux femmes de reprendre du pouvoir sur leur vie.*

## Utilisation de la médiation avec modification du processus

### Deux grands principes :

- Complémentarité des services rendus aux couples où il y a présence de violence conjugale (médico-psycho-sociaux...)
- Modification dans la pratique de médiation.

*Il n'est pas essentiel pour participer à une médiation que le conjoint reconnaisse les agressions qu'il a commises ainsi que les responsabilités de ces agressions. La médiation peut favoriser la prise de mesures légales.*

- Médiateur doit prendre parti contre les agressions
- Dépister la violence, donner de l'information, établir des scénarios de protection, référer vers des ressources appropriées.
- Evaluer la dynamique de violence
- Médiateur tient compte du déséquilibre de pouvoir entre partenaires et favorise une augmentation de pouvoir de la victime.
- Parfois entrevues individuelles et/ou participation d'une personne aidante (assistante sociale, avocat...)
- Acceptation de chacun à respecter certaines mesures de sécurité de la victime et des enfants. (ex: venir avant, partir avant, ne pas se rencontrer hors médiation... diminution du contrôle de la vie de l'ex-conjoint)
- Entente écrite entérinée par la suite par le tribunal.

### Conclusions

*Nécessité d'une bonne connaissance de la problématique de la violence conjugale et de son dépistage. Dans un contexte de violence, les femmes sont en danger et ont peur. Le danger est accentué par la séparation.*

*La médiation associée à un accompagnement thérapeutique, à une bonne connaissance de ses droits et devoirs, permet de définir dans un cadre neutre les modalités de rencontres des enfants avec son parent. Les accords pris peuvent être entérinés par le tribunal. Un lieu d'accueil enfant/parent peut être envisagé.*

*La médiation veille à éviter l'emprise de l'un sur l'autre par l'organisation pratique et concrète de la restructuration familiale (ex : modalités de séparation, visites des enfants...)*

*A la « Maison de la Famille » un lien<sup>3</sup> est effectué entre Espace-Rencontre & Médiation. Cette démarche permet de retrouver confiance, accords... entre parties et maintient l'enfant en dehors des conflits conjugaux. L'enfant n'est plus pris comme otage et le dialogue entre parents peut se poursuivre.*

*Exemples de notre pratique professionnelle.*

---

<sup>3</sup> Voir documents : Articulation « Espace Rencontre & Médiation familiale » & Rapport d'activités « Maison de la Famille » - secteur Médiation/Espace-Rencontre